

Compte rendu de la réunion **« DETECTION ET PILLAGE DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE »**

Dijon - Université de Bourgogne - UMR 5594 ARTeHIS

Lundi 8 octobre 2007 - 9h30-12h

Présents

Luc Baray, UMR 5594

Christophe Bontemps, CRAVA

Patrick Chopelain, INRAP

Grégory Compagnon, GRAT

Henri Gaillard de Sémainville, UMR 5594

Olivier Lemercier, UMR 5594

Mathieu Rué, Archéodunum, GRAT

Yves Pautrat, SRA Bourgogne

Ponctuellement : Rémi Martineau et Jean-Paul Thevenot, UMR 5594

Des constats de plus en plus alarmants

« On assiste depuis quelques années à un développement sans précédent de l'utilisation des détecteurs de métaux pour la recherche d'objets archéologiques ». Ce constat qui introduit l'article de 14 pages publié par Henri Gaillard de Sémainville et Catherine Gosselin dans la revue Archéologia en 1984 (n°187), pourtant 5 ans avant la loi de 1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux, est malheureusement plus que jamais d'actualité.

Force est de constater que nous sommes toujours aussi impuissants face au développement de l'archéologie clandestine. Les utilisateurs de détecteurs de métaux non autorisés, estimés à plusieurs dizaines de milliers en France, en sont incontestablement les principaux responsables. Ils contournent facilement la législation actuelle en pratiquant la détection dite de loisir, c'est-à-dire sans motivation de *« recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie »* (article L.542-1 du Code du Patrimoine). Cette argumentation est aberrante puisque la majorité (mais pas tous !) sont en fait des *« passionnés »* d'archéologie qui mettent au jour illégalement du mobilier archéologique pour le compte de leur propre collection personnelle, sans se soucier des dégâts occasionnés.

De nombreux exemples montrent à quel point ce phénomène, qui relève plus de la chasse au trésor, continue à prendre de l'ampleur, tout en menaçant sérieusement l'ensemble de la communauté archéologique, et en particulier les spécialistes des périodes *« métallifères »* :

- * amplification des pillages organisés, et de plus en plus souvent sur des opérations archéologiques malgré la vigilance accrue des archéologues,
- * accroissement du nombre de pratiquants illégaux, du nombre d'associations et de fédérations qui défendent la *« détection de loisir »*,

- * développement commercial de la détection : près d'une dizaine de magasins spécialisés en France (fournissant également tenue de camouflage et documentation archéologique !), plus de 300 points de vente, 7 magazines...
- * hausse des ventes de mobilier archéologique issu du pillage via Internet,
- * développement des « rallyes détection », parfois sur site archéologique,
- * apparition des professionnels de la détection.

L'exhumation du mobilier métallique sans aucun encadrement scientifique constitue une véritable catastrophe culturelle. Les prélèvements sauvages vont à l'encontre des méthodes scientifiques de l'archéologie et de la diffusion des savoirs. Or, de nouvelles difficultés sont apparues ces dernières années, liées à une méconnaissance générale de la législation en matière de détection (certains maires ou gendarmes « autorisent » ainsi des prospecteurs), ou à l'implication des médias qui cautionnent ces activités illégales. Un journal a par exemple publié en août 2007 un dossier sur le sujet comportant un article intitulé « *A vos pelles. La Meurthe-et-Moselle recèle des richesses enfouies. Elles n'attendent que vous pour être exhumées* » et localisant précisément certains sites archéologiques. Certains organismes sont également concernés en acquérant des pièces de provenance illégale. Un grand musée national a par exemple acheté un moyen bronze antique d'une valeur de 150 000 €, empochés par un prospecteur clandestin pourtant bien connu...

Se mobiliser plus largement

Cette réunion, regroupant des archéologues issus de différents milieux et décidés à agir, a permis (1) d'effectuer un large tour d'horizon des problèmes actuellement rencontrés et (2) relancer ou engager des actions afin de lutter activement contre ce fléau des temps modernes. Il apparaît clairement qu'une mobilisation plus large est nécessaire, impliquant non seulement archéologues mais aussi forces de l'ordre, magistrats, spécialistes du droit du patrimoine, collectivités territoriales, élus, médias, etc. Le pillage met en jeu un réseau complexe d'acteurs : prospecteurs, receleurs, collectionneurs, parfois même archéologues ou étudiants inconscients ! Et, seuls, les SRA sont dans l'incapacité de résoudre tous les problèmes.

Il a été également rappelé que la communauté archéologique est en partie responsable de la montée en puissance du phénomène « détection ». En abandonnant peu à peu le terrain que le tissu associatif a longuement occupé, les archéologues ont laissé la porte ouverte aux clandestins. Il est donc temps de réinvestir ce terrain en démantelant les réseaux existants et en rétablissant progressivement un climat de confiance avec certaines associations ou fédérations archéologiques. Beaucoup de jeunes croient malheureusement pratiquer l'archéologie au sein d'une association de détection, alors qu'ils pourraient œuvrer au service de structures reconnues déjà existantes. L'absence de volonté forte au sein du Ministère de la Culture sur la question du pillage a aussi logiquement abouti à la situation actuelle.

Priorité à la sensibilisation et à une application plus stricte de la loi

De nombreuses possibilités d'actions ont été évoquées au cours de la réunion, regroupées ici en 4 principales missions :

→ RASSEMBLER LA DOCUMENTATION concernant le pillage archéologique afin de dresser un bilan critique de la situation actuelle. Grégory Compagnon a déjà récolté une importante masse d'informations. Il lance un appel afin de recueillir un maximum d'articles, dépôts de plainte, témoignages ou autres réflexions. André Schoellen contribue également à ce travail. Il semble aussi nécessaire d'obtenir le soutien de personnes qui se sont déjà investies sur le sujet, en particulier pour tous les aspects d'ordre juridique (Vincent Negri, Jean Paul Jacob ?). Ce travail de synthèse pourrait éventuellement faire l'objet d'un mémoire universitaire.

→ SENSIBILISER LARGEMENT. Une campagne de sensibilisation visant le grand public mais également les mairies, gendarmeries et différents organismes régulièrement impliqués (services du patrimoine, ONF...) va être lancée. La plupart des publications archéologiques pourraient d'ores et déjà insérer une note d'avertissement (avec un logo du type « photoc pillage »). Patrick Chopelain s'occupe de diffuser plus largement la motion dont il est à l'origine (*La poêle à frire : degré zéro de l'archéologie*). Il envisage également de travailler en liaison avec des journalistes scientifiques. Mathieu Rué proposera un modèle d'affiche que chacun pourra largement diffuser. Un site internet devrait voir le jour dans les prochaines semaines, afin de présenter les actions de l'HAPPAH (voir ci-dessous).

→ AGIR POUR UNE APPLICATION PLUS STRICTE DE LA LOI. Même si la législation actuelle apparaît dépassée pour certains, elle est assez explicite et doit être, dans un premier temps, plus activement appliquée. Les pénalisations ne sont pas assez systématiques. Les gendarmeries connaissent mal les textes en vigueur (dégradation du patrimoine archéologique et atteinte au droit de propriété dans de nombreux cas). Un courrier de rappel, préparé par le SRA Bourgogne, et soumis à la signature de la préfète de Saône-et-Loire, a par exemple été envoyé à toutes les mairies et gendarmeries du Tournugeois. A chaque affaire, il ne faut pas hésiter à déposer plainte ou écrire au procureur de la République. Des modules de formation peuvent être proposés aux brigades de gendarmerie, lors de leurs réunions hebdomadaires de veille juridique.

→ DESTABILISER TOUTE ACTION CAUTIONNANT LE PILLAGE. Des tentatives doivent être lancées afin de restreindre la vente d'objets archéologiques issus directement du pillage (eB, organisateurs de brocantes, etc.), et limiter, voire interdire, la vente libre de détecteurs. Même si les pressions nécessaires sont importantes pour atteindre ces objectifs, il semble que nous devons progressivement avancer dans ce sens. Les médias qui usent de la publicité faisant la promotion de la détection doivent être alertés. Une radio diffuse par exemple l'annonce suivante : « *Qui n'a jamais rêvé d'être archéologue ou chasseur de trésor ? Avec votre magasin le xxx, devenez le nouvel Indiana Jones et partez à la recherche des trésors enfouis. Le xxx. vous propose une gamme de 30 détecteurs de métaux pour toute la famille, à partir de 199 €. Et avec ses 25 ans d'expérience, le xxx. vous conseille pour bien débiter. Pour toucher le gros lot, oubliez le loto, pensez détecteurs de métaux (...)* » ! Des actions peuvent être menées du côté des hébergeurs de sites Internet consacrés à la détection, et en particulier les forums (celui du F. regroupe plus de 2800 membres !).

Toutes ces actions n'aboutiront que si une réelle prise de conscience s'opère au sein de la communauté des chercheurs et conservateurs. Ne laissons pas le patrimoine archéologique aux mains des prospecteurs clandestins sous prétexte que certains peuvent alimenter la carte archéologique en déclarant leurs

découvertes. Au rythme où certains pratiquent, de très nombreux sites ne recèleront plus de mobilier métallique dans quelques temps.

Récupérer ou non les informations archéologiques ?

A cette question la majorité des archéologues ont répondu par la négative. Globalement les informations archéologiques recueillies sont toujours lacunaires et peu fiables. Inventorier et signaler des découvertes encouragent les prospecteurs illégaux à poursuivre leur activité (de même qu'identifier leurs trouvailles via les multiples forums). Il faut plutôt réorienter les quelques vrais passionnés vers d'autres activités bien encadrées (prospection-inventaire par exemple). Et il semble pour l'instant préférable de mettre tous les moyens en œuvre afin de freiner l'expansion du pillage.

Halte au pillage du patrimoine archéologique et historique !

La toute nouvelle association HAPPAH (Halte Au Pillage du Patrimoine Archéologique et Historique) espère fédérer un maximum de personnes afin de mettre rapidement en œuvre les différentes missions et donner du poids à ses actions. Grégory Compagnon, futur président, déposera les statuts à la Maison du Citoyen de Fontenay-sous-Bois mi-octobre. Un communiqué de lancement de l'association accompagné d'un bon d'adhésion sera prochainement diffusé. Des sections prendront le relais localement (Mathieu Rué en Bourgogne, Frédéric Demouche en Corse, André Schoellen pour le Luxembourg...).

Les archéologues présents à cette réunion ont largement approuvé les initiatives de l'HAPPAH. Ils sont prêts à intégrer l'association et amplifier le mouvement de sensibilisation. Tous les conseils, remarques ou témoignages sont à envoyer à Grégory Compagnon à l'adresse suivante :

happah.asso@gmail.com

Mathieu Rué
Grégory Compagnon

16/10/07